

Approche réglementaire et méthodologique selon les principes généraux de prévention (art. 4121-2 du Code du travail)

DURÉE : 3 Jours (21H)

Prix : 1 745,00 € HT



PRÉSENTIEL



FORMATION QUALIFIANTE



Objectifs et compétences visés

Depuis 2011, l'employeur doit désigner un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise (art L.4644-1 du Code du travail) :

"L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

Le ou les salariés ainsi désignés par l'employeur bénéficient, à leur demande, d'une formation en matière de santé au travail [...]"

Notre formation apporte à ces salariés "novices" les compétences clefs pour exercer leur mission de façon pertinente et efficace :

- maîtriser le cadre réglementaire de la santé et sécurité au travail.
- utiliser des méthodes de travail permettant d'évaluer et de prévenir les risques affectant la santé et la sécurité des salariés.

À qui s'adresse la formation ?

Profils

Tout salarié désigné par l'employeur pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels dans l'entreprise (obligation issue de l'article L.4644-1 du Code du travail).

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire à cette formation.

Contenu de la formation

Le cadre réglementaire : Code du travail et principes généraux

- Enjeux de la prévention des risques professionnels
- Architecture de la réglementation et 4ème partie du Code du travail
- Obligation de sécurité et de résultat de l'employeur
- Principes de responsabilités civile et pénale
- Délégation de pouvoir

Les acteurs en santé sécurité au travail

- Fonction du référent sécurité: bonnes pratiques et implication
- Autres acteurs internes et externes de la santé et sécurité dont le CSE et la CSSCT

La mise en œuvre des outils de prévention des risques professionnels :

- Principes généraux de prévention (article L4121-2 du code du travail)
- Analyse des risques et le document unique
- Formations sécurité
- Communication en matière de santé et sécurité au travail
- Incidents/presqu'accidents/accidents du travail/du trajet et les maladies professionnelles

Application : l'évaluation des risques professionnels et l'analyse d'un accident du travail par la méthode de l'arbre des causes

La prévention des risques liés à l'intervention des entreprises extérieures:

Le plan de prévention

- Réglementation
- Vocabulaire et terminologie
- Différentes étapes de la démarche liée au plan de prévention
- Responsabilités et jurisprudence

Les travaux par point chaud

- Risque incendie
- Prise en compte de l'environnement
- Permis de feu

Le protocole de sécurité

- Réglementation
- Définitions
- Contenu du protocole de sécurité

Application : travail sur une étude de cas permettant la complétude d'un plan de prévention, d'un permis de feu et d'un protocole de sécurité

Modalités de la formation

Modalités d'évaluation

Cette formation donne lieu à un contrôle de connaissances sous la forme d'un QCM en fin de formation.

Nos plus

Cette formation permettra d'approfondir les missions du référent santé sécurité au travail et de mettre en application les notions abordées.

CNPP en quelques chiffres

21000

stagiaires / an



+ de 500

diplômés / an

+ de 400

intervenants

98%

de stagiaires satisfaits en
2025



Les prochaines sessions

Du 22/09/26 au 24/09/26

Paris

1 745,00 € HT

Du 22/09/26 au 24/09/26

Classe Virtuelle

1 745,00 € HT

Besoin d'information sur votre prochaine formation ?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

+33 (0)8 06 00 03 70